



**ARRÊTÉ DE FERMETURE NOCTURNE  
TEMPORAIRE  
Parc du Cœur de Ville**

Du vendredi 19 décembre 2025 dès 22h00 jusqu'  
au samedi 20 décembre 2025 07h00

Du samedi 20 décembre 2025 dès 22h00 jusqu'au  
dimanche 21 décembre 2025 07h00

Du dimanche 21 décembre 2025 dès 22h00  
jusqu'au lundi 22 décembre 2025 08h00

**Marché de Noël**

**Monsieur Jean-Luc DECOSTER,**

**1<sup>er</sup> Adjoint au Maire de la commune de LAVENTIE,**

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment les articles L 2212-2 et L 2222-17 ;

Vu l'arrêté municipal attribuant la délégation à Monsieur Jean-Luc DECOSTER, 1er Adjoint pour la signature de l'ensemble des actes relatifs à la police de la voirie ;

Considérant la nécessité de fermer le parc Cœur de Ville durant la nuit afin de sécuriser les installations du Marché de Noël ;

Vu les lieux ;

**ARRÊTONS**

**Article 1 :**

L'accès au parc Cœur de Ville de la commune est interdit au public du vendredi 19 décembre 2025 dès 22h00 au samedi 20 décembre 2025 07h00, du samedi 20 décembre 2025 dès 22h00 au dimanche 21 décembre 2025 07h00, du dimanche 21 décembre 2025 dès 22h00 au lundi 22 décembre 2025 08h00 ;

**Article 2 :**

Les présentes dispositions seront matérialisées par l'installation de panneaux réglementaires aux endroits nécessaires avec affichage du présent arrêté par les services techniques communaux ;

**Article 3 :**

Conformément à la réglementation en vigueur, le présent arrêté est publié sur site internet officiel de la commune ;

**Article 4 :**

Toute contravention au présent arrêté sera constatée et poursuivie conformément aux lois et règlements en vigueur.

Le présent arrêté pourra faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif, dans un délai de deux mois à compter de sa date de notification ou de publication ;

**Article 5 :**

Monsieur le Maire de la Ville de Laventie et La Brigade de Gendarmerie sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera affiché et publié.

**Fait en Mairie de Laventie,**

**Le 08 décembre 2025**

**Pour Le Maire et par délégation,**

**Le 1<sup>er</sup> adjoint, Monsieur Jean-Luc DECOSTER.**